



Rapport sur le Monitoring des Violations et Atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi : « Répression continue à l'endroit des opposants politiques... »

Période du mois d'août 2019

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

• INTRODUCTION.

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements, et des violences sexuelles continuent à être commis jusqu'à aujourd'hui.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) ; les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT-Burundi s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le quatrième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié le 2 juillet 2019 vient encore une fois de le confirmer, le gouvernement burundais a été appelé à respecter les libertés publiques en l'occurrence la libération des défenseurs des droits humains emprisonnés, garantir la liberté des médias, la commission d'enquête des Nations Unies a évoqué que le dialogue inclusif est la seule solution à la crise et pour des élections inclusives pour le processus électoral de 2020.

Le gouvernement tente toujours de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, vingt-un **(21)** cas d'assassinats, **un (1)** cas d'enlèvements **cinquante-sept(57)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **vingt-neuf(29)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **treize(13)** cas de torture, ont pu être répertoriés.

- **CAS D'ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période où les Burundais cheminent vers le processus électoral de 2020, la répression devient récurrente au fur du temps.

Ainsi pour cette période du mois d'août 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier-**vingt-un(21)** cas d'assassinats et **un (1)** cas d'enlèvement.

1. En date du 03 août 2019, un citoyen nommé Jean Claude NIZIGIYIMANA (surnommé KIRAYA) a été battu à mort par les agents de police nationale au chef-lieu de la commune GIHANGA en province de BUBANZA. Notre source précise que la victime a arrêté par les policiers lorsqu'il rentrait chez lui et l'ont violemment tabassé et au bout de trois jours, il a succombé de ses blessures. Un agent de police connu sous le nom d'Émile NIRAGIRA a été arrêté suspecter d'être le principal suspect de l'assassinat mais il aurait

agi sous les ordres de son chef Benjamin NZOJIYOBIRI qui reste libre. Emile NIRAGIRA a été condamné en date du 2 septembre 2019 par la Cour d'Appel de NTAHANGWA à une servitude pénale à perpétuité avec paiement des dommages et intérêts de 50 millions de FBU alors que le présumé commanditaire du meurtre devra verser des dommages et intérêts de 100.000FBU ce qui n'a pas plu à la famille de la victime qui demande que ce dernier soit non seulement arrêté mais paie également des dommages et intérêts équivalent à 460 millions de FBU

2. En date du 6 août 2019, dans la zone BWIZA, commune MUKAZA, Bujumbura Mairie, un corps d'un homme non identifié a été retrouvé non loin du bar appelé Nganda Relax. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.
3. En date du 08 août 2019, trois (3) corps d'hommes sans vie, ligotés et rattachés à un arbre et non **identifiés**, ont été découverts et vite enterrés sur ordre de l'administrateur Bosco HATEGEKIMANA dans la forêt de la KIBIRA sur la colline NDERAMA, commune BUKINANYANA, province CIBITOKÉ non loin de la frontière entre le Rwanda et le Burundi. Les auteurs de ce triple meurtre n'ont pas été identifiés.
4. En date du 12 août 2019, un corps sans vie, décapité de CIZANYE Marie Goreth, a été découvert sur la colline NYAGATOVU de la commune VUMBI en province de KIRUNDO. Un conflit foncier serait à l'origine de cet assassinat.
5. En date du 13 août 2019, sur la colline RWANDAGARO, zone MARAMVYA, commune NYABIKERE, province KARUZI, un corps sans vie de BUKURU du parti CNDDFD, a été retrouvé non loin de Rwandagaró. Le corps de la victime portait des coups de machettes sur la tête. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.
6. En date du 15 août 2019, un corps sans vie et non identifié a été découvert flottant sur la rivière RUVUBU en commune de GIHETA de la province de Gitega. Les présumés auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.
7. En date du 17 août 2019, un corps sans vie d'un enfant albinos connu sous le nom de Bonheur NIYONGABO âgé de 15 ans, natif de la localité dénommée BUSERUKO en commune de MUGINA a été découvert, démembrés de certaines parties du corps, au bord de la rivière RUSIZI du côté de la colline KAGAZI de la commune MUGINA, en province de CIBITOKÉ. Cet enfant avait été porté disparu le 14 août de cette même année. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés. .

8. En date du 17 août 2019, un corps sans vie de GAHUNGU Prosper militant du parti UPRONA, résidant dans la localité de MURUNGURIRA en commune de NTEGA province de KIRUNDO a été découvert non loin de son domicile. Des mobiles politiques seraient à l'origine de ce meurtre précisent les habitants de cette localité.
9. En date du 18 août 2019, NSAVYUMWAMI Grégoire, militant du CNL a été assassiné par les imbonerakure par des coups de machettes qui ont attaqué les membre dudit parti en provenance de MUYINGA dans les festivités d'ouverture solennelle de la permanence provinciale de ce parti, arrivés à RUGARI de la commune et province de MUYINGA , ils ont été attaqués par les jeunes du parti au pouvoir armés de machettes et autres objets tranchant et c'est à moment que Grégoire a été tué.
10. En date du 18 août 2019, Balthazar MIBURO militant du CNL a été battu à mort par les imbonerakure sur la colline KIYONZA de la commune BUGABIRA en province de KIRUNDO.
11. En date du 19 août 2019, un corps sans vie de KAMARAMPAKA Révérien militant du CNL a été découvert flottant sur la rivière KABAMBA dans la commune de NTEGA de la province de KIRUNDO. Selon notre source, la victime avait passé la soirée au centre de négoce de RUSHUBIJE où il étanchait sa soif. Le chef de zone RUSHUBIJE a vite ordonné son enterrement sans que des enquêtes ne puissent être menés pour élucider les circonstances et les présumés auteurs de cet assassinat, ce qui a inquiété les habitants.
12. En date du 19 août 2019, un corps sans vie étranglé, de Melance NIYUHIRE, qui résidait sur la colline NYAMIGOGO, en commune de RUSAKA, en province de MWARO, a été découvert sur la sous colline SHANA, colline BUNYANGE de la même commune. Trois personnes ont été interpellées pour des raisons d'enquêtes.
13. En date du 23 août 2019, deux (2) corps sans vie, non identifiés, décapités et attachés, ont été découverts par les pêcheurs à la transversale 2 au bord de la rivière RUSIZI, en zone RUHAGARIKA, province de CIBITOKÉ. Les habitants de cette contrée sont inquiets de ces corps qui sont souvent découverts dans cette rivière et demandent des enquêtes afin d'identifier les présumés assassins.
14. En date du 25 août 2019, un militant du CNL connu sous le nom de NDAYISHIMIYE, a été assassiné sur la colline BUNYWERA, commune BWAMBARANGWE de la province de KIRUNDO. Les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas connus.

15. En date du 26 août 2019, un corps sans vie d'un militant du CNL connu sous le nom de Pascal qui résidait sur la colline RAMBO, a été découvert au bord du lac RWIHINDA, en commune de BUGABIRA de la province KIRUNDO. Les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.
16. En date du 27 août 2019, un corps sans vie et non identifié a été découvert dans une rue séparant le quartier CARAMA et la zone de KAMENGE non loin du camp de policier appelé communément SOCARTIER. Le corps a été vite évacué par la police sans que des enquêtes ne puissent être menées pour en savoir plus sur l'identité de la victime et des présumés auteurs de ce crime s'indignent les habitants de la localité.
17. En date du 27 août 2019, MUNEZERO Eliezer a été battu à mort par deux imbonerakure connus sous les noms de GASONGO et MUNINGA. Cela s'est passé au quartier RUPFUNDA de la commune et province de KIRUNDO. Selon les habitants de cette localité, la victime se disputait avec son épouse, et cette dernière a appelé ses amis imbonerakure qui l'ont roué de coups jusqu'à ce que mort s'en suive. Les présumés auteurs de ce meurtre ont été arrêtés et mis au cachot mais ils ont vite été libérés deux jours après.
18. En date du 30 août 2019, un corps sans vie et non identifié, a été découvert dans la localité de KIVOGA en zone RUBURIZI commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura. Les présumés assassins ainsi que les circonstances dans lesquelles la victime a été tuée ne sont pas encore connus.

✓ **Cas d'enlèvement**

1. Le responsable du parti MSD en zone KAMENGE de la commune NTAHANGWA en mairie de Bujumbura connu sous le nom de GUIDO SHIMIKIRO, est introuvable depuis le 14 août 2019. La victime était allée comme d'habitude à son travail mais il n'est pas rentré et son véhicule a été trouvé garé prêt du port de Bujumbura avec les clés de contact à l'intérieur.

• **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'août 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **cinquante-sept (57)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 05 août 2019, Jean MANIRAKIZA, membre du parti UPRONA, a été arrêté par les agents de police au chef-lieu de la province Bururi pour avoir dit que plusieurs membres du parti au pouvoir CNDD-FDD sont en train de virer pour soutenir le parti d'opposition CNL, ce qui lui a valu les accusations d'injure aux autorités administratives provinciales.
2. En date du 08 août 2019, quatre (4) jeunes gens dont : Kevin NKURUNZIZA , DUKUNDIMANA, CITEGETSE et Emmanuel NKUNZIMPORE ont été arrêtés à leurs domiciles situés sur les collines RUHINGA zone KIBEZI et MUTOBO de la zone KIVUMU en commune MUGAMBA de la province Bururi par les militaires du poste de commandement de DONZI en commune BURAMBI de la province RUMONGE puis amenés à Bujumbura dans les cachots du SNR après une fouille perquisition mené sur ces collines à la recherche d'armes à feu mais n'ayant rien trouvé. Ils ont été relâchés le lendemain.
3. En date du 09 août 2019, huit (8) militants du CNL ont été arrêtés et emprisonnés au cachot de la commune BUTAGANZWA de la province de RUYIGI. Ils sont accusés de tenir une réunion de préparation des activités d'ouverture solennelle de la permanence de leur parti sans l'aval des autorités communales.
4. En date du 09 août 2019, huit (8) militants du Congrès National pour la Liberté dans la commune de GASORWE en province de MUYINGA, connus sous les noms de NZEYIMANA Abdou, Yassif NIYONKURU,NGENZEBUHHORO Issa, KUBWIMANA Ramadan ,MUKERARUGENDO Asmani, BARANZIZUYE Ibrahim, KARYANGO, GAHAMA Nestor, ont été arrêtés par l'administrateur de ladite commune commune par les imbonerakure de cette localité. Ils sont détenus au cachot du commissariat provincial de MUYINGA. Selon des sources dans cette localité, ils ont été incarcérés pour la simple raison qu'ils enseignent l'idéologie du parti CNL, pourtant agréé comme parti politique au Burundi.
5. En date du 12 août 2019, Viateur NDIKUMANA militant et secrétaire du parti CNL en zone de RUKARAMU en commune de MUTIMBUZI de la province de Bujumbura a été arrêté par les imbonerakure sur ordre d'Elysée NINDORERA secrétaire du parti CNDD-FDD dans ladite commune, tabassé puis conduit au cachot de la zone RUKARAMU. Il a été accusé de déchirer le drapeau du parti au pouvoir ce que conteste les militants du CNL et parlent plutôt d'une arrestation à caractère politique.

6. En date du 13 août 2019, quatre (4) militants du congrès national pour la liberté dont trois responsables de ce parti : Longin NKEZABAHIZI responsable communal du parti à BWAMBARANGWE, Fabrice BANDEREMBAKO, secrétaire général et Abel RWASA représentant du CNL dans la zone de MUKENKE, ont été arrêtés par les agents de la police dans leur permanence de BWAMBARANGWE, située en zone MUKENKE, en province de KIRUNDO sur ordre de l'administrateur de ladite commune nommée Febronie NIYONGABIRE. Le mobile de leur arrestation n'a pas été communiqué.
7. En date du 14 août 2019, quatre (4) militants du CNL dont : Jean Bosco NDUWIMANA, Lionel MINANI, Déogratias NDAYISABA et Didace NDIKURIYO, ont été arrêtés, au chef-lieu de la commune BISORO de la province de MWARO par les imbonerakure les accusant de tenir une réunion illégale et les ont remis à la police.
8. En date du 17 août 2019, trois (3) militants du Congrès National pour la Liberté dont : NKURUNZIZA Méthode, HAVYARIMANA obede, NIYONKURU Pierre, résidants en commune de BUSIGA de la province de NGOZI, ont été arrêtés par les imbonerakure et emprisonnés au cachot de ladite commune. Le motif de leur arrestation n'est pas encore connu.
9. En, date du 18 août 2019, quatre (4) militants du Congrès National pour la Liberté (CNL) en commune NYABIHANGA de la province de MWARO, connus sous les noms de : Antoine KIMARARUNGU, Éric NIYOYITUNGIYE, innocent NIYUNGEKO (secrétaire communal du CNL) et Éric NIYONIZEYE ont été arrêtés par les agents de la police en compagnie des imbonerakure de cette colline sur ordre due l'administrateur communal Adrien NTUNZWENIMANA, et sont détenus au cachot de cette commune. Selon notre source, ces militants du CNL ont été arrêtés près de leur permanence située sur la colline KIBUNGERE lorsqu'ils négociaient avec celui qui allait mettre de la peinture sur cette permanence. Ils ont été accusés de tenir une réunion nocturne ce que nient les habitants qui précisent que c'est plutôt vers 0700h du matin qu'ils ont été arrêtés.
10. En date du 18 août 2019 , deux (2) militants du CNL résidants sur la colline MIBAMBA ,zone KIZUKA de la commune et province RUMONGE, connus sous les noms de NKESHIMANA Juvénal et son frère Emmanuel surnommé BITWI, ont été arrêtés par la police au parquet de RUMONGE au moment où ils répondaient au rendez-vous du parquet dans l'affaire de torture infligée à NKESHIMANA Juvénal par les imbonerakure en date

du 10 août 2019. La victime avait porté plainte contre ses agresseurs mais ils se sont jamais présentés.

11. En date du 19 août 2019, quatre (4) militants du CNL connus sous les noms de : Arnaud SINGIRANKABO, Jean Claude NIYONGABO, Élysée BIGIRIMANA, Jean Claude NSENGIYUMVA, ont été arrêtés sur la colline RUBIRIZI de la commune MUGINA en province de CIBITOKÉ. Le mobile de leur arrestation est de s'être interposé lorsque les imbonerakure tabassaient les habitants sur cette colline.
12. En date du 19 août 2019, Etienne BUKURU, secrétaire exécutif du Congrès National pour la Liberté (CNL) en province de RUMONGE, a été arrêté par le responsable du service national des renseignements dans cette province, après qu'il ait intervenu pour arrêter une bagarre qui opposait les militants de son parti et ceux du CNDD-FDD (imbonerakure) dans la zone de MAGARA de la commune BUGARAMA. Il est incarcéré au cachot du commissariat provincial à RUMONGE.
13. En date du 25 août 2019, des imbonerakure ont attaqué les ménages des militants du CNL sur la colline BURENZA de la commune MUBIMBI en province de Bujumbura, mais ce qui a fort étonné c'est que ce sont ces militants du CNL attaqués qui se sont retrouvés en prison dont six (6) d'entre eux: NKURIKIYE Dieudonné, NGENZIRABONA Léopold, NZEYIMANA Claver, NDAGIJIMANA Leonidas, KARENZO Salvator et NGENDAKUMANA Ladislas. Ils sont détenus au cachot de la zone MAGEYO de cette même commune.
14. En date du 26 août 2019, un responsable du parti CNL sur la colline BUTAHA, zone NGOMA de la commune GASHIKANWA, province de NGOZI, connu sous le nom de Emmanuel NDAYISHIMIYE, a été arrêté et placé en détention par les agents de la police locale en connivence avec les imbonerakure sur ordre de Gilbert MBONYIYEZE l'administrateur communal. Il a été accusé d'avoir construit la permanence de son parti sur la colline MPOROGO sans autorisation préalable des autorités, ce que réfutent les responsables du CNL au niveau provincial et parlent plutôt d'un harcèlement dont ils sont victimes ces jours-ci.
15. En date du 27 août 2019, Etienne GAHUNGU, chargé de l'idéologie et de la propagande au sein du parti CNL dans la commune de RUSAKA province de MWARO, a été arrêté par les imbonerakure au chef-lieu de cette même commune et remis par après aux agents du service national des renseignements à MWARO. Il est accusé de perturbation de la sécurité ce que réfutent les responsables du CNL en province » de

MWARO. Il est détenu au cachot du commissariat provincial de ladite province.

16. En date du 28 août 2019, trois (3) hommes dont : Thaddée NZEYIMANA, Eddy NZOYISABA et Fabien SINZUMUSI, ont été arrêtés, ligotés puis embarqués dans un véhicule hilux par le responsable du service national des renseignements dans la province de CIBITOKÉ. Cela s'est déroulé sur la colline NYAMITANGA, commune BUGANDA, province CIBITOKÉ. Ce véhicule a pris la direction de Bujumbura. Les proches des victimes disent être inquiets pour la sécurité des leurs du fait qu'ils n'ont pas été informés du motif de leur arrestation ainsi que le lieu de leur détention.
17. En date du 28 août 2019, un élève du nom de Claver HAKORINGINGO été arrêté à domicile dans la zone MARAMVYA, commune BURAMBI, province RUMONGE par le responsable du service national des renseignements dans la même province. Cet élève serait accusé de détention d'arme à feu mais les agents de » police n'ont rien trouvé après avoir fouillé la maison dans laquelle habite cet élève.
18. En date du 30 août 2019, un militant du CNL connu sous le nom de NSEKABANDYA Jean Pierre, a été arrêté et tabassé, à son domicile en zone de GATUMBA commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura par des imbonerakure dirigés par le chef de zone GATUMBA nommé NTAHETWA Hussein et un imbonerakure du nom de NIJIMBERE Florian. Il est pour le moment détenu au poste de police de RUKARAMU.

• **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnées dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **vingt-neuf (29)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **treize (13)** cas de torture ont été recensés durant ce mois d'août 2019.

▪ **TORTURE**

1. En date du 03 août 2019, deux (2) militants du CNL de la colline NYAMAROBÉ, commune KIREMBA de la province de Ngozi, connus sous les noms de NKERAMIHIGO Constantin employé de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) sur la colline NYAMAROBÉ et son fils du nom de MANIRAMBONA Eric, ont été tabassés par le président du parti CNDD-FDD sur cette colline nommé NKURUNZIZA Jean Marie, en compagnie des imbonerakure. Aucun suspect n'a été arrêté.
2. En date du 15 août 2019, huit (8) militants du CNL dont les noms sont : Désiré, Patrick, NDUWAYO Pacifique et sa femme, Sandrine, Emmanueline, ont été tabassés par des imbonerakure de la colline NYAMABOKO, zone RUYAGA, commune KANYOSHA en province de Bujumbura, dont : CONGERA, Richard et Anicet dirigés par leur chef du nom de Alfred, lorsqu'ils s'apprêtaient à ouvrir leur permanence dans la zone de RUYAGA. Des sources sur place précisent que ces imbonerakure se préparaient à incendier cette permanence,
3. En date du 19 août 2019, trois (3) militants du CNL connus sous les noms de pierre NGENDANDUMWE, Fabrice DUSABUMUKIZA et Oscar NDUWAMAJAMBO, ont été tabassés par des imbonerakure dont un certain Thierry, MACUMI Bruce surnommé DUNIYA et un certain RUKUMBA, tous dirigés par Éphrem NSANZUBUMWE, lorsqu'ils se trouvaient dans un bistrot de la localité de MUSENYI en commune TANGARA dans la province de NGOZI. Les membres du CNL demandent que cette persécution s'arrête et que les auteurs de tous ces actes soient punis conformément à la loi.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 18 août 2019, six (6) militants du Congrès National pour la Liberté ont été blessés à coups de machette par les imbonerakure, lorsqu'ils rentraient des cérémonies d'ouverture solennelle de la permanence de leur parti au chef-lieu de la province de MUYINGA. Selon notre source, ils sont tombés dans une embuscade tendue par ces imbonerakure du côté de la zone RUGARI de la commune GITERANYI.
2. En date du 18 août 2019, les imbonerakure ont perturbés les activités d'ouverture solennelle des permanences du parti CNL, dans différents quartiers de la zone KANYOSHA commune MUHA en mairie de Bujumbura et des affrontements ont opposé les deux camps faisant dix (10) blessés et deux permanences du CNL dont celle de BUSORO et MUSAMA ont été détruites par les imbonerakure.

- **AUTRES VIOLATIONS**

- ❖ **Cas d'Intolérance politique**

1. En date du 8 aout 2019, la permanence du parti CNL dans la province de BUBANZA, commune GIHANGA, village 5 a été vandalisée par des inconnus.
2. En date du 12 août 2019, des individus n'ont encore identifiés ont incendié la permanence du congrès national pour la liberté en zone MUYIRA de la commune KANYOSHA en province de BUJUMBURA.
3. En date du 18 août 2019, une permanence du parti CNL au quartier BUSORO de la zone KANYOSHA en commune MUHA de la mairie de Bujumbura, a été démolie par des éléments des imbonerakure.
4. En date du 18 aout 2019, des imbonerakure ont effacés des écrits et sigles sur la permanence du parti CNL à MUYINGA.
5. Des inconnus ont détruits dans la nuit du 21 août 2019, la permanence du Congrès National pour Liberté situé au chef-lieu de la commune BURAMBI dans la province de RUMONGE.

- **CONCLUSION**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'ouverture ou l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Une répression excessive à l'endroit des partisans du nouveau parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020, certains administratifs communaux s'illustrent par des cas de violence à l'endroit des opposants politiques et ne sont pas poursuivis pour ces crimes.

Comme les mois derniers, le mois d'aout 2019, a été marqué par un nombre élevé des cas de torture perpétrés par les Imbonerakure avec la complicité de l'administration, la renonciation des autorités du pays de la responsabilité de

protéger la population au profit des intérêts du parti au pouvoir devient de plus en plus récurrente.

Nous remarquons également le phénomène d'enrôlement de force de la population au parti au pouvoir le CNDD FDD, les administratifs et les Imbonerakure s'en prennent notamment aux militants du CNL pour qu'ils adhèrent de force au CNDD FDD, ce qui alimente de l'intolérance politique sur terrain qui devient grandissante avec le processus électoral.

L'appareil judiciaire continue à couvrir les crimes opérés par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• RECOMMANDATIONS

➤ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- ✓ S'impliquer dans l'arrêt des actes de menace et d'intimidation perpétrés par les administratifs et les Imbonerakure à l'endroit des opposants,

➤ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

S'appuyer sur le cadre existant de la Communauté de l'Afrique de l'Est en prenant toutes les mesures qui s'imposent afin de contribuer à mettre fin à la crise politique burundaise, veiller surtout à la sécurité des réfugiés burundais se trouvant dans les camps des réfugiés en Tanzanie qui sont menacés d'être rapatriés de force par le gouvernement burundais et tanzanien.

➤ **A la communauté Internationale :**

User de son influence afin d'amener le gouvernement Burundais à prendre le temps pour organiser un processus électoral, libre et apaisé et que toutes les garanties soient mises en place pour la réussite des élections.